



## Campagne électorale québécoise 2022

### Questions du Rassemblement pour la laïcité aux partis politiques (CAQ, PCQ, PLQ, PQ, PVQ, QS)

La laïcité de l'État québécois est un sujet essentiel qui teinte presque toutes les politiques gouvernementales, notamment celles en éducation, emploi, immigration ou intégration sociale. C'est pourquoi le RPL aimerait connaître vos positions et vos engagements politiques concrets en matière de laïcité. Les réponses seront publiées sur nos plateformes afin d'éclairer les électeurs lors de la campagne électorale.

#### 1. Loi sur la laïcité de l'État (Loi 21)

Cette loi entérine le modèle québécois de laïcité issu d'un cheminement historique, social et culturel particulier au Québec. Elle s'appuie sur les principes de séparation de l'État et des religions, d'égalité des sexes, de neutralité religieuse et de liberté de conscience et de religion, qui font largement consensus. Pourtant, en raison de l'exigence minimale imposée à certains employés de l'État en position d'autorité de ne pas afficher de signes religieux dans l'exercice de leurs fonction, elle fait l'objet, depuis son adoption en 2019, de contestations devant les tribunaux et d'attaques virulentes contre la majorité des Québécois et des Québécoises de toutes origines qui appuient la loi et son interprétation de la neutralité religieuse de l'État. Par conséquent le RPL voudrait savoir :

**Question 1 :** Votre parti s'engage-t-il à défendre fermement la Loi 21 et le modèle québécois de laïcité, cela tant par les moyens législatifs que judiciaires dont l'État québécois dispose ?

**Question 2 :** À quoi votre parti s'engage-t-il afin de faire la pédagogie et promouvoir les principes qui sous-tendent la Loi 21 comme source d'harmonie dans une société pluraliste et multiconfessionnelle, et de faire connaître le droit des Québécois et des Québécoises à des services publics laïques (art. 4) ?

**Question 3 :** Quels sont vos engagements afin de bonifier la Loi 21, notamment la partie de la loi (chapitres III et IV) qui précise la portée de la neutralité religieuse de l'État chez certains de ses représentants ?

## 2. Éducation laïque :

Le cours Citoyenneté et culture québécoise (CCQ) fera l'objet d'un projet pilote dès la rentrée scolaire dans une cinquantaine d'écoles primaires et secondaires du Québec, pour remplacer le cours Éthique et de culture religieuse (ECR). Cela survient après plus de dix années de contestations du cours ECR par différents groupes de citoyens, notamment en raison de la place prépondérante qui est faite dans le cours aux rites, croyances et pratiques religieuses, sans laisser place au jugement critique sur ces questions. Dans la présentation du nouveau programme (CCQ), la laïcité de l'État est présentée comme un droit collectif au Québec, la religion n'est plus mise de l'avant comme principal marqueur de l'identité, et le développement de la pensée critique y occupe une place importante. Tout cela nous semble très prometteur. Cependant, les différentes étapes avant l'implantation concrète de ce cours étant encore nombreuses et les réactions face à l'annonce du cours ayant été parfois virulentes, le RPL voudrait connaître votre position.

**Question 4 :** Vous engagez-vous à soutenir et à promouvoir le remplacement du cours d'Éthique et culture religieuse par un cours renforçant l'éducation laïque et l'acquisition d'une pensée critique ?

Au-delà de ce cours, le Canada, incluant le Québec, est marqué par un climat de censure, d'auto-censure et de culture de l'annulation dont les effets sont délétères sur la liberté d'expression, mais également sur la liberté académique. Par ailleurs, la tentative d'assassinat de Salman Rushdie survenue récemment rappelle bien les dangers encourus par de nombreux citoyens, notamment de culture musulmane, qui osent s'exprimer contre les religions. Or, la liberté d'expression est une liberté fondamentale, pré-requise pour assurer la liberté de religion et de conscience des citoyens, qu'il s'agit de protéger dans un État laïque. Malheureusement, au lieu de défendre la liberté d'expression, s'il est adopté, le projet de loi fédéral sur les discours et les crimes haineux rendra encore plus difficile tout propos pouvant être jugé blasphématoire par les croyants. C'est pourquoi, nous aimerions savoir :

**Question 5 :** Qu'est-ce que votre parti compte-t-il faire afin de promouvoir et faire respecter la liberté d'expression, à commencer par le système scolaire québécois incluant les universités, y compris le droit de critiquer des pratiques ou croyances religieuses ?

## 3. Écoles privées religieuses et privilèges fiscaux accordés aux communautés religieuses

Un système d'éducation laïque vise, en tout premier lieu, à protéger la liberté de conscience des élèves à un âge où ils sont particulièrement influençables et vulnérables aux pressions idéologiques. En leur fournissant un cadre d'apprentissage neutre et exempt de pressions religieuses, on leur permet de développer leur propre jugement et vision du monde. Or, la Loi sur la laïcité de l'État ne s'appliquant pas aux écoles privées,

rien ne permet, à l'heure actuelle, d'offrir aux jeunes qui les fréquentent la même protection en matière de liberté de conscience et de religion. C'est pourquoi, le RPL aimerait savoir :

**Question 6 :** Que proposez-vous afin d'assurer à tous les enfants du Québec les mêmes droits en matière de laïcité, et afin qu'ils ne soient pas exposés à des enseignements contraires aux valeurs fondamentales de la culture publique commune de la société québécoise dans toutes les écoles y compris les écoles à vocation religieuses?

**Question 7 :** Vous engagez-vous à lier les subventions données aux écoles privées et garderies, au respect de la laïcité de l'État ?

**Question 8 :** Vous engagez-vous à retirer progressivement le financement des écoles et garderies confessionnelles privées ?

**Question 9 :** Plus généralement, quels sont vos engagements en matière de privilèges fiscaux consentis aux communautés religieuses ?

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses et vous souhaitons une bonne campagne électorale.

au nom du Rassemblement pour la laïcité (RPL)

Nadia El-Mabrouk, présidente du RPL